

LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT LUTTE CONTRE L'ÉROSION

Saint-Jérôme, le 26 octobre 2009 - La *MRC des Pays-d'en-Haut* et *Abrinord* annoncent la signature d'une entente de bassin concernant les actions de la MRC en matière de contrôle de l'érosion.

L'entente entre Abrinord et la MRC des Pays-d'en-Haut reconnaît le caractère bénéfique des actions de cette dernière qui a fait un ajout à son « Schéma d'aménagement et de développement » afin de réglementer la mise en place de méthodes de contrôle de l'érosion lors des travaux ayant un impact sur le sol (nivellement, remaniement et autres). Ainsi, tous les propriétaires ou occupants d'un immeuble devront dorénavant s'assurer de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le transport des particules de sol hors de leurs terrains afin d'éviter que celles-ci se rendent aux plans d'eau. Il sera maintenant nécessaire de décrire les méthodes qui seront utilisées pour contrôler l'érosion pour obtenir les permis demandés sur le territoire de toutes les municipalités locales de la MRC.

En plus de l'aspect réglementaire, la MRC réalisera plusieurs actions en lien avec le contrôle de l'érosion, comme la création d'outils d'information et de sensibilisation à l'intention des citoyens et des municipalités locales, ainsi que la création d'un comité consultatif sur le contrôle de l'érosion.

Par ces mesures, la MRC vise plusieurs objectifs en lien avec le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant de la rivière du Nord. Les principaux impacts ciblés sont : la diminution des apports en sédiments aux plans d'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques et riverains sensibles, l'amélioration de la qualité de l'eau et la sensibilisation des citoyens de la MRC et des municipalités locales.

« Nous sommes très fiers de l'engagement constant de nos municipalités constituantes à améliorer la qualité de nos lacs et cours d'eau. Ce projet, qui implique à la fois des actions de la part des travaux publics des municipalités ainsi que des résidents, représente une véritable collaboration de sauvegarde de notre patrimoine collectif » a déclaré Monsieur Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Monsieur Claude Mignan, président d'Abrinord, tient pour sa part à souligner le « travail exemplaire de la MRC des Pays-d'en-Haut dans le domaine de l'érosion. En effet, le nouveau règlement encadrera toutes les municipalités locales dans leur lutte contre l'érosion en établissant des mesures claires s'adressant à toute la population de la MRC. Ce projet structurant aura une influence certaine sur la protection de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Nord. »

La signature d'une entente de bassin est un engagement à effectuer des actions jugées prioritaires dans le PDE et qui auront des répercussions positives sur la qualité de l'eau ainsi que sur les écosystèmes aquatiques et riverains. Le PDE du

298, rue Labelle, bureau 109, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
Téléphone : 450.432.8490 | Télécopie : 450.432.2155 | info@abrinord.qc.ca

Merci à nos ambassadeurs :

bassin versant de la rivière du Nord est issu de la concertation de tous les acteurs de l'eau. Il pose un diagnostic, identifie les enjeux prioritaires et propose des pistes de solutions et d'actions à entreprendre par tous et chacun.

À PROPOS D'ABRINORD

L'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) a été identifié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme étant l'organisme responsable de l'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau du Québec. La mission de l'organisme est de favoriser la concertation entre les divers acteurs de l'eau, pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables dans une optique de gestion intégrée de l'eau et des écosystèmes aquatiques et riverains, et ce, pour l'ensemble du bassin versant de la rivière du Nord.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'entente qui est disponible sur le site Web d'Abrinord au <http://www.abrinord.qc.ca/gestionbv.html#Entente>.

– 30 –

Source :

Sophie Tremblay-Carle
Responsable des communications
Abrinord
(450) 432-8490
communications@abinord.qc.ca

Pour information concernant les ententes
de bassin :

Isabelle Marcoux
Chargée de projet PDE
Abrinord
(450) 432-8490
pde@abinord.qc.ca

Pour information concernant le projet à la
MRC :

Brigitte Voss
Conseillère en environnement
MRC des Pays-d'en-Haut
(450) 229-6637 p. 143
bvoss@mrcpdh.org